

CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2020

Saisie des vœux	→	9 mars midi au 30 mars minuit
Dépôt dossiers handicap auprès du médecin de prévention	→	30 mars
Dépôt dossiers SPEA auprès du chef d'établissement, des corps d'inspection et de la DPE	→	30 mars
Envoi AR sur les boîtes mail des agents	→	31 mars (1 ^{er} avril pour les préférences des TZR)
Retour AR au rectorat	→	au plus tard le 16 avril
Calcul barèmes par la DPE	→	jusqu'au 13 mai midi
Contestation barème	→	du 13 mai midi au 29 mai 17 heures
Affichage barèmes	→	du 13 mai midi au 29 mai
Demandes tardives de mutation	→	jusqu'au 28 mai
Verrouillage des barèmes	→	2 juin
Publication des résultats	→	1 ^{er} juillet 14 heures